

Appel à la vigilance

Animaux confirmés avec la rage du raton laveur en Estrie: modification du risque

Mise à jour 14 juillet 2026

À l'attention des médecins du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et des sages-femmes (CMDPSF) et du Département régional de médecine générale (DRMG).

À l'attention des professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, des cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS), des services courants (CLSC) et aux microbiologistes infectiologues des établissements de santé

CONTEXTE

Depuis décembre 2024, plusieurs cas de ratons laveurs et de mouffettes rayés ont été confirmés rabiques dans le sud du Québec par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ils ont été signalés par des citoyens au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ou recueillis lors de patrouilles par des techniciens de la faune, ce qui a permis de rapidement procéder à leur collecte et analyse : les animaux rabiques provenaient de plusieurs municipalités de l'Estrie. La liste des cas est mise à jour régulièrement sur le [site web Quebec.ca](http://site.web.Quebec.ca).

Deux fronts épizootiques sont actifs au Vermont près de la frontière canadienne depuis mars 2024 et progresse actuellement dans le sud du Québec.

Descriptions des opérations de contrôle estival 2025 par le MELCCFP : Il y a eu des largages aériens et l'épandage au sol d'appâts vaccinaux. Il y a également eu des activités de captures de ratons-laveurs, les animaux ont été trappés, vaccinés et relâchés, il y a eu plus de 360 animaux de vaccinés. Les interventions préventives se poursuivent en fonction de l'évaluation de la situation et des recommandations du comité interministériel sur la rage.

Lors de tout changement de l'épidémiologie de la rage terrestre, tel que la découverte d'animaux rabiques, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) met rapidement à jour le niveau de risque d'exposition à la rage terrestre des secteurs géographiques touchés sur la [carte interactive](#). Comme la situation évolue rapidement, il est important de consulter régulièrement cette [carte interactive](#) afin de connaître les modifications du niveau de risque d'exposition dans le sud du Québec.

IMPORTANT

La situation actuelle amène **l'ajout de municipalités aux zones à risque élevé** d'exposition pour la rage terrestre :

- **Westbury**
- **East Angus**
- **Newport**

Des [comportements préventifs](#) limitent les risques d'exposition à la rage. Les personnes vivant au Québec, particulièrement dans les régions de **l'Estrie et de la Montérégie** sont encouragés à signaler les animaux morts ou suspects d'avoir la rage: par téléphone **(1-877-346-6763)** ou [en ligne](#).

La [rage](#) est une maladie mortelle pouvant affecter tous les mammifères. Il est important, en cas de morsure ou de griffure par un animal, de nettoyer immédiatement la plaie, puis d'obtenir une évaluation adéquate par un professionnel de la santé, lorsque requise. Les professionnels d'Info-Santé (811) peuvent guider les citoyens sur les démarches à suivre.

RECOMMANDATIONS

VÉRIFIER LES NIVEAUX DE RISQUE D'EXPOSITION À LA RAGE TERRESTRE DU SECTEUR

GÉOGRAPHIQUE

- De nombreuses municipalités de l'Estrie et de la Montérégie sont maintenant considérées des secteurs à risque élevé d'exposition à la rage terrestre à la suite de la découverte de mammifères rabiques en 2025.
- Comme le front épizootique de la rage évolue rapidement, **il est essentiel de consulter régulièrement, la [carte interactive](#) ou le [tableau du risque d'exposition](#)** à la de rage terrestre dans le secteur géographique d'où provient l'animal mordeur, et ce, pour toutes les municipalités du Québec.
- Rappelons que toutes les municipalités du Nunavik, des Terres-Cries-de-la-Baie-James et du Nord-du-Québec demeurent à risque élevé pour la rage terrestre, de même que certaines municipalités de la Côte-Nord.

OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION ET ÉVALUATION DU RISQUE DE TRANSMISSION DE LA RAGE CHEZ

LA PERSONNE EXPOSÉE

- L'[outil d'aide à la décision pour la gestion des expositions à risque de rage](#) (MSSS) est **un outil interactif permettant d'évaluer et de prendre en charge les expositions à risque** pour le virus de la rage chez vos patients, et inclut les indications de prophylaxie post-exposition.
- L'[algorithme d'aide à la décision pour la PPE contre la rage](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) est également un **outil soutenant les professionnels de santé dans leur évaluation et la prise en charge** des personnes ayant été exposées à des morsures, griffures ou salive de mammifères, incluant les chauves-souris.
- Partout au Québec, une exposition significative à un mammifère sauvage, incluant la chauve-souris, pose un risque de rage. Le risque d'exposition au virus de la rage chez la chauve-souris est d'ailleurs considéré comme élevé pour l'ensemble du Québec.
- Une [exposition significative](#) correspond à une morsure, une griffure ou un contact de la salive ou du liquide céphalorachidien d'un mammifère potentiellement rabique avec une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures) ou avec une muqueuse.
- **Contactez la direction régionale de santé publique en cas de** doute sur l'évaluation du risque d'exposition, ou la conduite à tenir, ainsi que pour demander l'analyse (la faune) d'un mammifère sauvage, lorsque disponible.
- Demander une **observation du mammifère domestique mordeur** au MAPAQ s'il est observable. Se référer à l'algorithme d'aide à la décision du PIQ : [Formulaire de signalement - Demande d'évaluation du risque de rage d'un animal domestique mordeur - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

PRESCRIRE LA PROPHYLAXIE POST EXPOSITION SI INDIQUÉE

- Lorsqu'indiqué, débiter la **prophylaxie post-exposition contre la rage le plus tôt possible après l'exposition**. Elle consiste en l'administration d'une [vaccination contre la rage](#) et d'[immunoglobulines antirabiques](#). Le Protocole d'immunisation du Québec vous guidera pour trouver les bonnes quantités à injecter et le calendrier recommandé.
- Évaluer et administrer au besoin la [vaccination antitétanique](#).
- **La prophylaxie est offerte dans plusieurs CLSC**, et la demande peut être effectuée directement auprès du CLSC concerné : [Formulaires normalisés du réseau](#)

Information pour les professionnels de la santé seulement

POUR DÉCLARER UNE MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MADO) ou SIGNALER UNE MENACE À LA SANTÉ À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE RÉGIONALE

Suivre la démarche pour la déclaration des maladies à déclaration obligatoire sur le site du MSSS

[Démarche pour les médecins — Maladies à déclaration obligatoire \(MADO\) et signalements en santé publique — Professionnels de la santé — MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

- **Région de l'Estrie** : Téléphone : 819 829-3400 poste 42240. Télécopieur MADO : 819 564-5435
Courriel dspmadomci.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Un soutien professionnel additionnel à l'évaluation du risque d'exposition à la rage est offert par :

Direction régionale de santé publique du territoire concerné

En tout temps

Voir encadré ci-haut pour la région de l'Estrie

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Pour les expositions impliquant un animal domestique

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

1-844 — ANIMAUX

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Pour les expositions impliquant un animal sauvage, indigène ou exotique, en liberté ou gardé en captivité

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

1-877-346-6763